

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-381

Déposé le : 28.04.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Convois toxiques : mettre sur les rails une politique environnementale et sécuritaire de qualité

Texte déposé

Le 25 avril dernier, le déraillement à Daillens du train de marchandises reliant MuttENZ à Lausanne, composé de plusieurs wagons transportant des liquides hautement toxiques, a mis toute une région et la population vaudoise en émoi. Cette catastrophe n'a heureusement fait aucun blessé et selon la presse, il semblerait également que la santé de la population ne soit pas en danger. Les conséquences de l'accident, qui s'est déroulé dans la campagne du Gros-de-Vaud, auraient pu être beaucoup plus graves si ce dernier s'était déroulé en zone urbaine.

Hormis les nombreuses perturbations engendrées par cet événement majeur pour les pendulaires empruntant l'axe ferroviaire touché, un certain nombre de questions se posent en matière d'infrastructures, de conséquences environnementales et sécuritaires.

Nous constatons une fois de plus que le plan d'intervention en cas d'accident chimique dans notre canton a pu être mis en œuvre selon les planifications. Toutefois, le groupe PLR, sans être contre le transport des marchandises toxiques par le rail, est très attentif aux déroulements des opérations d'évacuations et de remise en état du lieu sinistré et souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes :

- 1) Etant donné que 25 tonnes d'acide sulfurique se sont répandues au sol :
 - Quels sont les impacts de cet accident sur l'environnement ? Sur le sol, les sous-sols, les nappes phréatiques et les captages des eaux de consommation ?
 - Quels sont les impacts sur la santé humaine ?
 - Quelles mesures ont été/seront prises pour dépolluer le site ?
 - Où et comment les terres polluées seront neutralisées ?
 - Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité des personnes travaillant sur le site ?
- 2) Est-ce que le Conseil d'Etat peut confirmer que l'entier des frais d'intervention et de remise en état des terrains sera pris en charge par les CFF, comme ce fut le cas pour l'accident chimique de la gare de Lausanne ?

3) Comment se positionne le Conseil d'Etat face aux transports des matières dangereuses par le rail ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

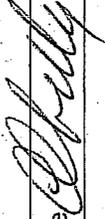
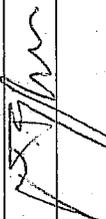
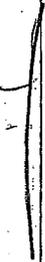
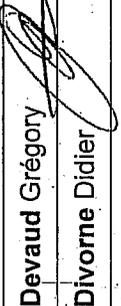
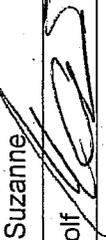
Bezençon Jean-Luc

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques 	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genten Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe 	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu 	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier 
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre 
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André 	Debluë François 	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Bréaz Daniel	Desmeules Michel 	Haury Jacques-André
Bréaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory 	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert 	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf 

Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric